

A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 mars 2026 à 14H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ALBIE Jacques, se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr BOUYSSOU Frédéric, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 2 - Voix contre : 0], décide :

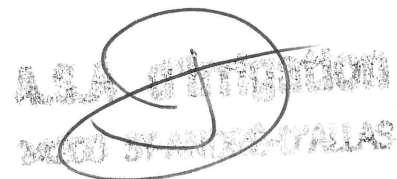
- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 mars 2026 à 14H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	3 943,45 €
* résultat antérieur :	24 919,65 €
* TOTAL A AFFECTER :	28 863,10 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé :	- 2 142,25 €
* solde des restes à réaliser	0,00 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	2 142,25 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

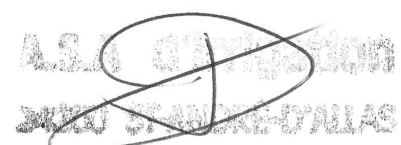
- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 2 142,25 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 26 720,85 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 mars 2026 à 14H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026, Le Président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Total de Fonctionnement Dépenses = 41 766,94 €

Total de Fonctionnement Recettes = 41 766,94 €

Total Investissement Dépenses = 19 310,20 €

Total Investissement Recettes = 19 310,20 €

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2026

D'AUTORISER le Président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 mars 2026 à 14H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

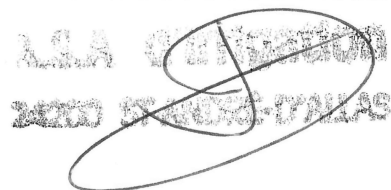
De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Frédéric



A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 mars 2026 à 14H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 avec l'analyse des couts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- Abonnement usage agricole : 280,00 € / module - appel en juin
- Compteur usage domestique : 55,00 € / petit compteur - appel en juin
- Consommation : 0,20 € / m3 - appel en novembre
- Consommation sous convention : 0,30 € /m3 - appel en novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026

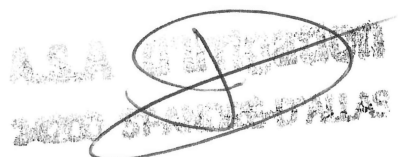
D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 mars 2026 à 14H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6

Objet : Contestation de dette par Mr VERRET Michel

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric, se fait présenter la contestation faite par Mr VERRET Michel concernant la redevance 2022 qui lui a été facturée.

Mr VERRET Michel précise qu'il a vendu sa propriété le 29 décembre 2021 à Mr Florian LASCOMBE et Mme Angélique DEBANDE et qu'à ce titre, il n'est donc pas redevable des charges fixes de 2022 qui lui ont été appelées par l'ASA de Saint André d'Allas.

Le Notaire, chargé de l'acte, n'ayant pas notifié cette vente à l'ASA, la redevance 2022 à normalement été appelée au propriétaire connu sur le rôle.

Mr Florian LASCOMBE et Mme Angélique DEBANDE, lors de la signature de l'acte, se sont engagés par écrit à prendre en charge cette redevance.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

- D'annuler l'appel de cotisation 2022 d'un montant de 672,00 € TTC émis à l'encontre de Mr VERRET Michel.
- De ne pas répercuter cette redevance à Mr Florian LASCOMBE et Mme Angélique DEBANDE, compte tenu de l'arriéré de cette dette.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 mars 2026 à 14H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_7

Objet : Demande de subventions pour modernisation

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de BOUYSSOU Frédéric, Président, se fait présenter les besoins de travaux de modernisation des stations et du réseau.

Les travaux d'amélioration sur les installations de pompage et sur les ouvrages de régulation du réseau permettraient d'améliorer l'efficience des installations sur l'énergie consommée.

Le programme complet des travaux d'amélioration n'est pas chiffré à ce jour.

La région de Nouvelle Aquitaine doit lancer un appel à projet visant à accompagner ces travaux d'amélioration sur les structures collectives. Le taux d'aide proposé est de 60 %.

Le Président propose qu'une demande d'aide soit déposée dans le cadre de cet appel à projet car un financement total des travaux par l'ASA n'est pas envisageable sans une forte augmentation de la contribution des membres.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

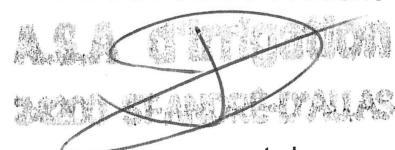
- De déposer une demande d'aide auprès de la région Nouvelle Aquitaine sur le programme de travaux d'amélioration des infrastructures
- Donne pouvoir au Président pour faire chiffrer le projet de travaux et effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 mars 2026 à 14H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_8

Objet : Admission en non-valeur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric, Président, se fait présenter la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables que le service de gestion comptable de Sarlat a transmis pour un montant de 4,43 € sur le Rôle de 2017.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

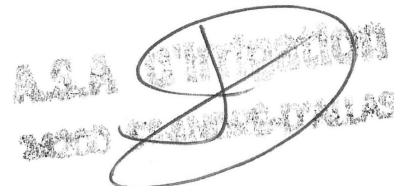
d'APPROUVER cette demande d'admission en non-valeur

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Frédéric



A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 mars 2026 à 14H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_9

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Frédéric, Président, se fait présenter la liste des souscriptions 2025 ainsi que les demandes de modification reçues.

Mr LASCOMBE Florian et Mme PRADIER Catherine expliquent qu'ils n'utilisent plus le réseau pour l'irrigation de leurs parcelles et souhaitent savoir s'il est possible de retirer leurs parcelles du périmètre de l'ASA.

Le Syndicat précise que pour retirer une parcelle du périmètre, il est nécessaire de justifier qu'elle n'a plus de façon définitive à l'objet de l'ASA et que la décision doit être soumise à l'assemblée des propriétaires selon les règles de majorité définies à l'article 14 de l'ordonnance 2004-632.

Mme PRADIER Catherine précise ne plus utiliser le compteur Usage Domestique et demande donc à supprimer cette souscription.

Mr ALBIE Jacques précise avoir loué ses terres à Mr ALARD Xavier – 311 route du pont – 24590 Archignac, et demande la mise en place d'une délégation de paiement.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste de souscription suivante :

AR Prefecture024-292401106-20260310-2026_S_9-DE
Reçu le 27/04/2026

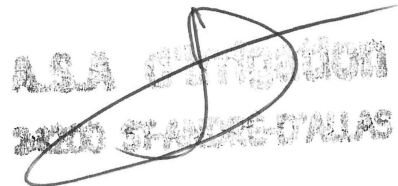
LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		Module	Petit Compteur
ALARD	XAVIER	ALBIE	JACQUES	2	1
ASSOCIATION	CIRCUIT DE BONNET	ASSOCIATION	CIRCUIT DE BONNET	2	0
DELIBIE	PIERRETTE	DELIBIE	PIERRETTE	2	0
EARL	LA FERME DE SARLAT	AUDY	CHRISTIAN	2	1
MAZIERE	Hubert	MAZIERE	Hubert	0	1
GAEC	DU PIGNIER	PEYRAT	JOSETTE	2	0
GAEC	DU PIGNIER	PRADIER	CATHERINE	2	0
GAEC	DU PIGNIER	BOUYSSOU	ROLAND	4	1
LEROUX	BERNARD	LEROUX	BERNARD	2	0
MONGIE	STEPHANE	MONGIE	STEPHANE	2	1
PRADIER	CATHERINE	PRADIER	CATHERINE	2	1
SAS	ROYERE	ROYERE	REGIS	6	2
SCEA	DE LA BRAUGE	PHILIP	EVELYNE	2	0
SCEA	FARGETOU	FARGETOU	JEAN-FRANCOIS	6	0
LACOMBE	Florian	LACOMBE	Florian	2	0
CONSTANT	Michel et Jeanine	CONSTANT	Michel et Jeanine	2	0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques


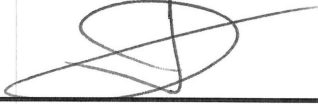


Le Président,
Mr BOUYSSOU Frédéric



~~MAIRIE 24200 ST ANDRE D'ALLAS~~Liste d'émargement du syndicat

Date : ... 10 MARS 2026

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR ALBIE JACQUES 555 ROUTE DE CALVES 24200 ST-ANDRE-D'ALLAS	Vice Président		
MR BOUYSSOU FREDERIC 234 ROUTE DU PIGNIER 24200 ST-ANDRÉ-D'ALLAS	Président		
MR FARGETOU JEAN-FRANCOIS 1640 ROUTE PECH HAUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		
MME ROYERE RACHELLE 287 CHEMIN DU MONTANT - LE COUDOURNAT 24200 ST-ANDRÉ-D'ALLAS	Membre		